

Réponse: b
(L'Impex, 18 juin 2015)

Qui a dit?

«La seule chose que l'on peut accorder au Parti (...), c'est qu'il ne manque jamais une occasion de nous rappeler à quel point il est inconséquent.»

- a) Le PLRN à propos du PSN
- b) Le PSN à propos du PLRN
- c) Le PLRN à propos du PLRN
- d) Le PSN à propos du PSN

Réponse: c
(L'Impex, 6 juin 2015)

«Si nous savions précisément où se trouve le problème, nous pourrions le résoudre. Mais en toute franchise, nous ne savons pas trop pourquoi cela ne fonctionne pas.»

- a) Jean-Claude Juncker, à propos de la dette grecque
- b) Bertrand Piccard, à propos de Solar Impulse
- c) Monika Maire-Hefti, à propos des problèmes de gouvernance de la HEP-BEJUNE

Réponse: c
(L'Impex, 9 juin 2015)

«L'école est obligatoire, publique et gratuite.»

- a) Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
- b) Numa Droz, chef du Département de l'instruction publique et des cultes
- c) Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire

Réponse: c
(L'Impex, 15 juillet 2015.
Il réagissait au raboutage
du pour-cent culturel.)

«Pourquoi croyez-vous que les conseillers d'Etat adorent se faire photographier devant une œuvre d'art?»

- a) Alain Ribaux, chef du Département de la culture, de la justice et de la sécurité
- b) Guillaume Perret, photographe
- c) Walter Tschopp, ancien conservateur du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel

Réponse: c
(Le Courrier neuchâtois,
8 juillet 2015)

«Je me dis que si j'ai été élue, ce n'est pas pour rien. Je dégage quelque chose de différent, et je suis prête à m'engager sérieusement pour pouvoir représenter la classe au naturel.»

- a) Christine Lagarde, directrice générale du FMI
- b) Monika Maire-Hefti, cheffe du DEF
- c) Stea Villemin, Miss Val-de-Ruz

Google traduction

Le 22 juin dernier, on pouvait lire en une de *l'Impex*: «Les profs refusent de payer eux-mêmes leur remplaçant.»

Puisque ce raccourci ne rend qu'imparfaitement la réalité des faits décrits dans l'article, nous proposons la formulation suivante (nous avons acquis récemment un logiciel assez performant de traduction de français en français...): «Des citoyens demandent que les enseignants ne soient plus obligés de cotiser pour leur remplacement en cas de maladie.»

Nos autorités, habituellement promptes à recourir à des comparaisons intercantionales lorsqu'elles y voient un gain direct pour la mise en application de leurs plans, rechignent sur ce dossier à abolir une neuchâtoiserie qui n'a plus aucune justification et qui constitue même potentiellement une incitation à se porter pâle avec la bonne conscience de celui qui peut tranquillement rester à la maison puisqu'il cotise... Les enseignants demandent bien la suppression d'une aberration pour viser davantage de cohérence et ne se battent pas pour biffer quelques francs de cotisation de leur fiche de paie, comme on a pu l'entendre ici ou là...

Mais l'argumentaire le mieux ficelé et l'engagement le plus acharné pour le bien public ne peuvent rien contre les analystes du Café du commerce, ni les titres de *l'Impex*.

(sl)

Mais mais mais mais mais mais...

Le postulat Jurt semble avoir décidé le Conseil d'Etat à profiter de l'aubaine pour réaliser quelques économies (en fait, de la pure esthétique comptable) en «communalisant» les postes de cadres de direction¹.

Si l'on peut légitimement adresser un certain nombre de critiques au système actuel et à l'articulation souvent laborieuse entre le canton et les communes en ce qui concerne la gestion de l'école, cette volonté de «communaliser» les directions doit nous interpeller.

En effet, comment penser que l'école résoudra les problèmes qui sont apparus avec la régionalisation (disparités entre les cercles sur tout un tas de dossiers) en rendant les directions d'école directement dépendantes des idées (lubies?) des directeurs et trices de dicastères du moment? Comment espérer que l'école neuchâteloise retrouve des couleurs et puisse porter les valeurs humanistes qui définissent ses missions en s'éloignant encore un peu plus d'une nécessaire cohérence entre ses différents niveaux institutionnels?

En prenant connaissance de cette décision, l'impression qui domine est celle d'un total manque de vision globale de la part de nos autorités. Comment ne pas voir qu'il est impossible (ou néfaste si l'on veut tout de même s'y lancer...) de confier aux uns la «pédagogie» et aux autres la «gestion» (même si cette approche simpliste est très séduisante et, donc, très répandue) et que cette tentative de réassigner des missions par essence inextricables à des acteurs de niveaux institutionnels différents en se basant sur des motifs purement économiques présente un réel danger d'implosion de l'école neuchâteloise? (sl)

¹ L'Impex du 29 mai 2015

Syllogisme

Tous les parents voudraient que leur enfant réussisse à l'école, mais tous les parents ne voudraient pas que tous les élèves réussissent à l'école. Donc, tous les élèves ne réussissent pas à l'école. (sl)

Etat de notre Etat

C'est sous ce titre lapidaire qu'un membre de la direction de la CNCI¹ livre son analyse de la situation financière de notre canton². Calculant l'écart entre les charges des divers cantons ayant fait l'objet d'une étude³ commanditée par la CNCI, il se pose la question suivante. «Cet écart permet-il aux Neuchâtelois d'être mieux desservis en transports publics, mieux formés dans nos écoles, mieux reliés à leurs entreprises par nos routes cantonales, mieux soignés dans nos hôpitaux?» Ce à quoi tout un chacun sera évidemment tenté de répondre non... Pourtant, la CNCI avait observé (par le biais d'une autre étude qu'elle avait demandée en 2009) que le canton n'est performant que dans un seul domaine, (...) l'enseignement obligatoire⁴.» Par «performant», il faut comprendre que les coûts du domaine ne sont pas supérieurs à ceux d'autres cantons englobés dans l'étude.

Si l'on se rappelle que le domaine de l'Enseignement et de la Formation est le seul (avec le Trafic) à avoir diminué dans le budget 2015⁵, on peut facilement affirmer que l'école devrait encore aujourd'hui être considérée comme «performante» aux yeux de la faïtière des entreprises neuchâteloises.

Voilà pour les finances... Mais qui, à la CNCI, raisonne encore en termes d'investissement dans la formation des nouvelles générations, de la pertinence des décisions prises par les autorités sur le plan de l'efficacité pédagogique et sociale de l'école publique? Nous osons espérer que la direction évoque aussi parfois l'intérêt de ses membres (de la CNCI!) à développer un système d'enseignement capable de relever les défis actuels de notre société.

Nous suggérons à nos partenaires du monde de l'économie de s'intéresser sérieusement à «l'état de notre école» et de contribuer, comme tout acteur responsable dans notre société, à proposer des améliorations concrètes, plutôt que de regarder cette belle et vitale institution qu'est l'école par le petit bout de la lorgnette, sans considération pour ce qu'elle apporte à chaque membre de la communauté. (sl)

¹ Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie

² Repères N° 175, février 2015

³ www.cnci.ch/sites/default/files/attached/Etude%20comparative%20PwC%20Finances%20et%20fiscalitC%CC%A7.pdf

⁴ L'Educateur 2/2009

⁵ L'Educateur 9/2014

Le charme discret de la bipolarité

Les contraintes de la publication d'une revue comme celle-ci m'amènent à rédiger ce billet avant le mois d'août.

Vous le lisez alors que l'année scolaire est déjà bien entamée. Dans ces conditions, difficile de coller à l'actualité. Tentons un exercice à mi-chemin entre l'analyse et la science-fiction.

Pierre Graber, président du SAEN



Tout d'abord, on ne risque pas lourd à se référer aux conférences de presse de la rentrée. Au rendez-vous désormais rituel du SER aura répondu celle de la cheffe du DEF.

Je ne doute pas que Madame Maire-Hefti et son aréopage auront présenté l'année scolaire 2015-2016 sous un éclairage favorable: hausse des prestations dans tous les cycles, intégration, innovation... en se gardant bien d'évoquer les restrictions financières qui les accompagnent. Nous ne sommes pas des professionnels pour rien et pouvons déjà annoncer que les économies seront réalisées essentiellement sur les charges salariales et – osons le pronostic – davantage dans les classes que dans les bureaux. Une fois de plus, les enseignants feront office de variable d'ajustement!

Nous répétons à l'envi notre regret quant à la régionalisation de l'école neuchâteloise et à ses funestes conséquences.

Selon la logique observée dans d'autres dossiers, le canton demandant aux communes de serrer leur ceinture, il est fort probable que les cercles/centres soient priés d'opérer les économies les plus significatives. Dans plusieurs cas, on sait déjà que des hausses d'effectifs et des regroupements de classes seront imposés (mais vous l'avez sans doute déjà observé).

Rendez-vous avec vous²

Après cette entrée en matière un brin désabusée, abordons des rivages autrement ensoleillés, quand l'occasion nous est donnée de vraies rencontres avec nos membres. Nous ne parlerons pas (encore) ici des événements statutaires que sont l'Assemblée des délégués³ et la Journée syndicale⁴. Nous l'avons déjà relaté, des *cafés syndicaux* ont eu lieu ce printemps, un dans le Bas et un dans le Haut... Toutefois, avant de partir dans les Vallées, notre Comité a souhaité instaurer un autre rendez-vous. Il s'agit d'une invitation que nous vous demanderons de transmettre à vos jeunes collègues. Nous pensons qu'ils auront déjà quelques questions quant à ce que leur direction peut exiger d'eux, à leur salaire, aux règlements de toute sorte à observer, etc. Cela se passera en principe le 30 septembre en présence d'enseignants œuvrant dans les divers cycles, ainsi que de membres du Comité. Surveillez votre boîte aux lettres virtuelle; une lettre d'information sera prochainement adressée à ce sujet.

Dans l'attente de vous retrouver et d'échanger une cordiale poignée de main, je vous souhaite une agréable reprise!

¹ C'est l'aspect «science-fiction» dû à l'écriture de ce billet au mois de juillet...

² Je renonce ici à adapter Brassens!

³ Le 22 septembre

⁴ Le 18 novembre

⁵ Adaptation – partielle – de la chanson de Claude François

Comme d'habitude⁵

Le Conseil d'Etat croit aux mythes

C'est l'été, tout va bien

Comme d'habitude

Il se plaît et se félicite

Personne n'y voit rien

Comme d'habitude

Toujours plus de prestations

Sans dépenser un rond

Comme d'habitude

Il nous prend pour des c...

Comme d'habitude

Il y a toujours plus d'élèves

Et toujours moins de classes

Comme d'habitude

C'est aux profs de s'adapter

' Sont payés pour ça

Enfin... d'habitude

On fait des économies

En catimini

Comme d'habitude

En méprisant les plus jeunes

Comme d'habitude

Comme d'habitude, toute la journée

On va jouer à faire semblant

Comme d'habitude on va sourire

Comme d'habitude surtout pas pleurer

Comme d'habitude, il faut bien survivre.

Comme d'habitude

Oui, comme d'habitude on fera semblant

D'être écoutés par l'autorité

Comme d'habitude on fera semblant

D'être considérés comme des partenaires

Dignes de respect comme d'habitude

Comme d'habitude